

Castor... assurons sa sauvegarde en Franche-Comté

Depuis peu, le castor a fait sa réapparition en Franche-Comté. Sachez identifier et préserver cette espèce protégée.



Luc Duredon

Le castor qui avait disparu de nombreuses régions de France du fait de la destruction directe par l'homme est de retour sur les berges des rivières franc-comtoises. Depuis quelques années, il a entrepris la reconquête des cours d'eau haut-saônois, sur deux zones distinctes :

Le Coney et le Canal de l'Est

La présence du castor y est certaine sur les communes d'AMBIÉVILLERS, de PONT-DU-BOIS et de SELLES. Des indices de colonisation ont été relevés jusqu'à la limite de CORRE et DEMANGEVELLE, ce qui laisse à supposer qu'il a réinvesti l'ensemble des berges de la rivière. La présence d'un terrier-hutte et de deux jeunes issus d'une portée de 2009 en est la démonstration.

La Semouse et la Lanterne, ainsi que sur certains de leurs affluents comme la Combeauté et le Breuchin.

En fait, on peut considérer une colonisation sur le secteur qui s'étend de BREUCHES-LES-LUXEUIL à CONFLANS-SUR-LANTERNE.

Biologie

Le castor est le plus gros rongeur d'Europe avec une longueur supérieure à 1 m chez l'adulte dont environ 30 cm pour la partie écailleuse de la queue, plate, et un poids moyen de 21 kg. La femelle dispose de deux paires de mamelles. Le castor (principalement le jeune de l'année) peut être confondu à la nage avec le ragondin. Le castor a une nage très coulée, le corps est presque immergé sauf la nuque et la moitié supérieure de la tête. Le ragondin nage en surface, la totalité de la tête et le haut du dos émergent. Le rapport de la longueur de la tête sur celui du corps (sans queue) est d'environ 1/5 pour le castor et d'1/3 pour le ragondin.

Les mœurs du castor sont nocturnes. De jour, il ne quitte pas son terrier creusé dans les berges. L'entrée du gîte occupé est toujours sous l'eau.

Si le castor construit des barrages c'est en partie pour garantir un niveau d'eau assurant cette immersion, le meilleur moyen de se prémunir des prédateurs. Le domaine terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture jusqu'à une distance de 20 m de l'eau.

Recommandations

Souhaitant s'associer à la campagne de sensibilisation entreprise par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'association départementale des piégeurs agréés de la Haute-Saône préconise à l'ensemble des acteurs participant à la régulation des ragondins et des rats musqués les recommandations suivantes :

- Proscrire les tirs et les « destructions » systématiques sur les deux zones précitées ou n'y procéder qu'après une identification certaine de l'animal.
- Concentrer les opérations de « destruction » sur la saison hivernale, période pendant laquelle les ragondins sont particulièrement prédisposés à étendre leurs zones de gagnage sur la terre ferme. Dans ces conditions, la confusion avec le castor est impossible.
- Dans les zones où des opérations de lutte collective par toxiques sont menées contre les ragondins ou les rats musqués et, où le castor est présent, il est conseillé d'éloigner les appâts à plus de 20 m de l'eau, ou d'éviter l'emploi de ces toxiques en préconisant des méthodes de capture sélectives de ces rongeurs nuisibles comme l'utilisation de cages-pièges.



Ce jeune castor à la nage peut être confondu avec un ragondin. (crédit photo : ONCFS)

Si vous avez observé un castor en Haute-Saône, signalez-le aux correspondants de l'ONCFS :

- Olivier Roch - Tel. : 03 84 76 17 00
- Rodolphe Cassard et Thierry Hue
Tel. : 03.84.54.68.15 - brigade d'ETUEFFONT, pour la Semouse

Olivier Roch - ONCFS
Luc Duredon - ADPA 70